

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU COLLECTEUR PUBLIC D'ÉGOUTS

IMMEUBLE A RACCORDER :

Adresse : Rue N°

Code Postal : **4400**

Commune : **FLEMALLE**

Précisions :

PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE A RACCORDER :

Nom et prénom :

Adresse : Rue N°

Code Postal :

Commune :

Téléphone : GSM :

Sollicite, par la présente, l'autorisation de raccorder son immeuble au collecteur public d'égouts et s'engage à respecter les impositions techniques complémentaires décrites dans l'autorisation lors de la réalisation des travaux.

Ces travaux devront être réalisés pendant un jour ouvrable et **par une entreprise agréée en catégorie C1 (Travaux d'égouts courants) et homologuée par l'Administration communale.**

COORDONNEES DE L'ENTREPRENEUR QUI REALISERA LES TRAVAUX :

La présente constitue, pour l'entrepreneur, la demande officielle d'ouverture en voirie et d'impétrants.

Nom :

Adresse : Rue N°

Code Postal :

Commune :

Téléphone : GSM :

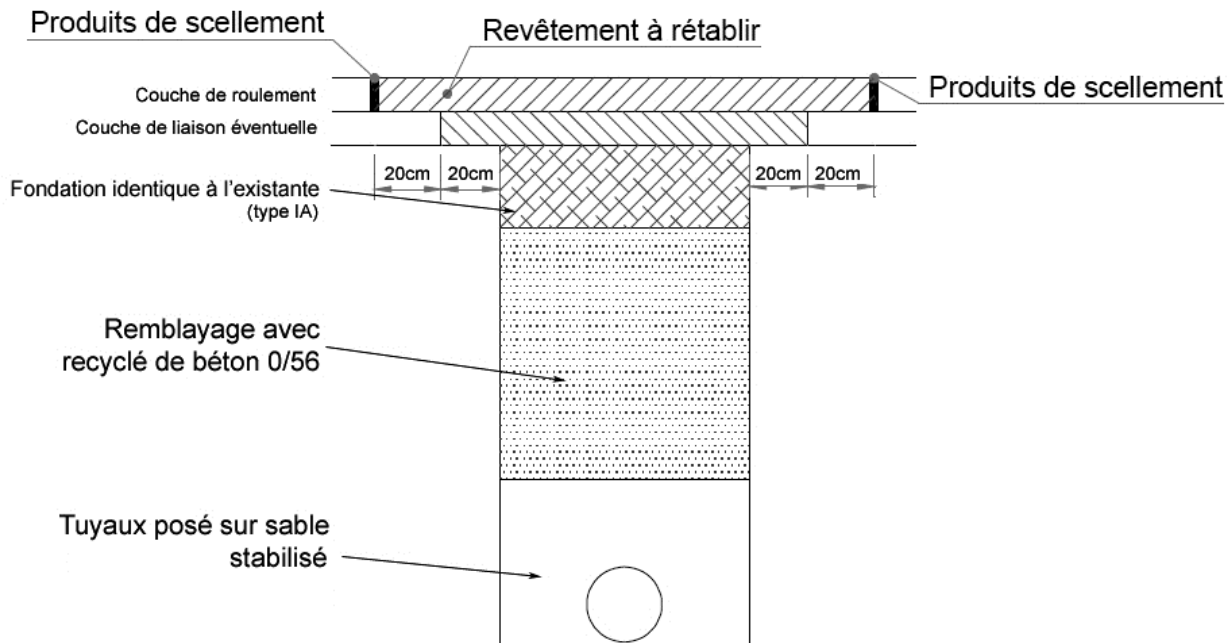
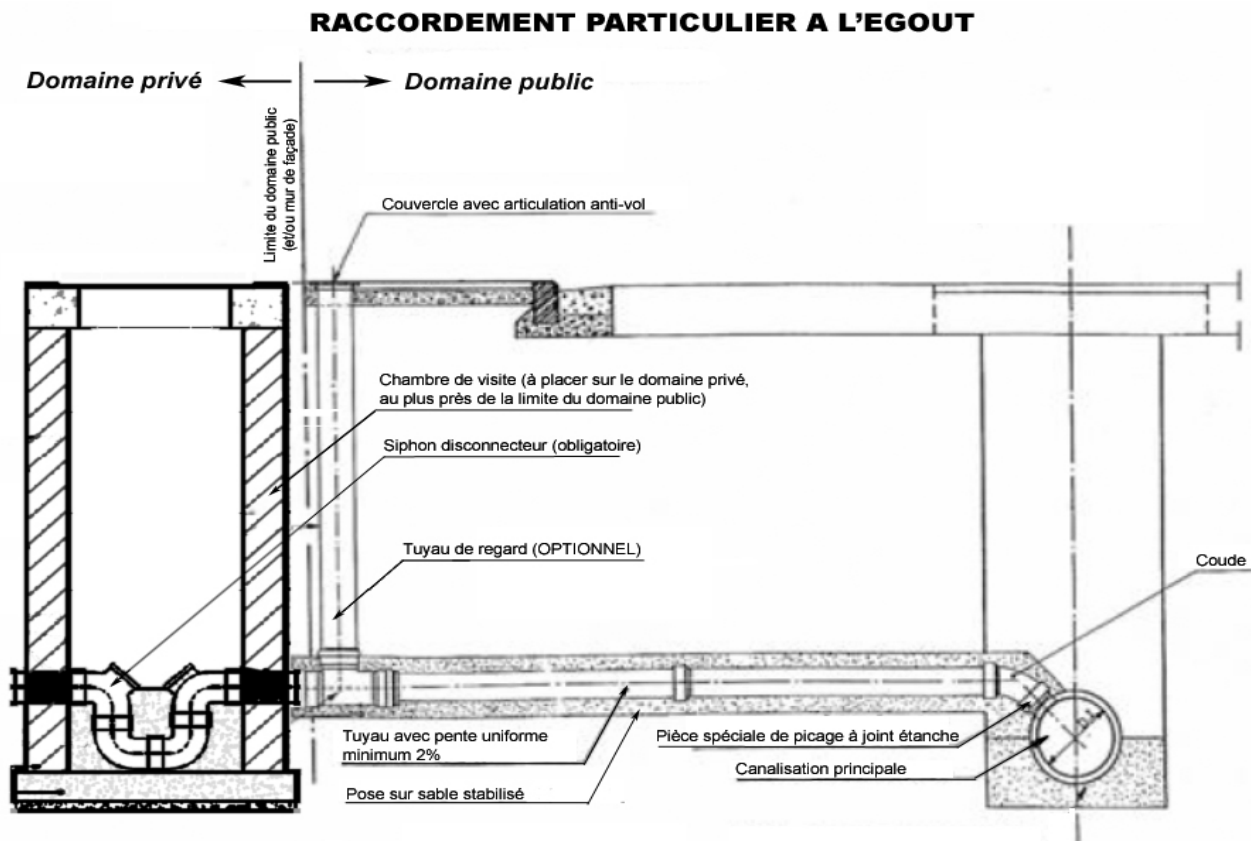
N° agrégation **N° entreprise**

REMARQUES :

- 1. Le demandeur devra être en possession de l'autorisation du collège communal avant de réaliser les travaux.**
2. Prévenir le service des Travaux au moins 48h avant la réalisation des travaux (04/234.88.94).
3. Contacter **la Police locale de Flémalle (ZP.Flemalle.CIZ@police.belgium.eu)** au moins **15 jours avant** la réalisation des travaux pour obtenir l'autorisation de chantier et connaître les prescriptions en ce qui concerne la signalisation de chantier.
4. Le branchement se fera obligatoirement perpendiculairement à la chaussée.
5. Le diamètre du branchement sera de 160 mm en PVC.
6. Le raccordement sur le tuyau de béton existant se fera impérativement à l'aide d'une carotteuse et d'une pièce de piquage spéciale (à joint étanche) à faire approuver par le service des Travaux.
7. Tous dégâts qui pourraient résulter du refoulement des eaux du collecteur public d'égouts dans les installations sanitaires seront à charge du propriétaire.
8. Obligation de respecter le schéma technique général décrit au dos de la présente.

	SIGNATURES (précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé")	
DATE :	PROPRIETAIRE :	ENTREPRISE :

Schéma de principe à respecter impérativement :
 Les travaux doivent **obligatoirement** respecter les prescriptions du CCT QUALIROUTES (dernière version)



CASE RESERVEE AU SERVICE TECHNIQUE :

Travaux vérifiés en date du
Remarques :
.....

L'agent communal, (Nom,prénom et signature)